

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à dix-huit heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 25 avril 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT et Liz THOUREZ.
Christine FERRET, arrivée à 18 heures 30, n'a pas pris part aux deux premières délibérations.
Marc MAILLARD, arrivé à 19 h 30, n'a pris part à aucune délibération. Il a participé aux débats sur les questions diverses.

Absents : Frédéric COSTE, Bernard ROQUE et Marc MAILLARD.

Pouvoirs : néant

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 05.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2014
- 2) Vote des taux des contributions directes
- 3) Vote du budget 2014 - M14
- 4) Vote du budget 2014 - M49
- 5) Vote du budget lotissement Les Plos
- 6) Représentants de la commune au comité de pilotage Rézo-pouce
- 7) Autorisation au maire de signer une convention de prestation formation avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron
- 8) Approbation du dossier Loi sur l'Eau pour la future station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Point n°2 : Vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 dressé par l'administration des services fiscaux.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 185 765 Euros, et le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 241 078 Euros, sachant que le prélèvement de la GIR est fixé à 71 816 Euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui approuve à l'unanimité, de laisser inchangés les taux des trois taxes directes.

Comme pour l'année 2013, les taux sont fixés comme suit :

Taxe d'Habitation	10.66 %
Taxe Foncier Non Bâti	82,40 %
Taxe Foncier Bâti	20.06 %

Point n°3 : Vote du budget 2014 - M14

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter du budget primitif 2014 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	167 950.00
012	Charges de personnel	340 000.00
65	Charges de gestion courantes	83 865.00
66	Charges financières	9 700.00
014	Atténuation de produit	71 820.00
023	Virement section d'investissement	123 851.00
	TOTAL	797 186.00

En section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	25 000.00
70	Produits des services	52 000.00
73	Impôts et taxes	415 164.00
74	Dotations et participations	287 522.00
75	Autres produits de gestion courante	17 500.00
	TOTAL	797 186.00

En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	28 118.00
21	Immobilisations corporelles	19 638.00
23	Immobilisations en cours	765 180.00
16	Remboursements d'emprunts	32 100.00
	TOTAL	845 036.00

En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	355 685.00
16	Emprunts	321 000.00
10	Dotations, fonds divers, réserves	44 500.00
021	Virement de la section de fonct.	123 851.00
	TOTAL	845 036.00

Point n°4 : Vote du budget 2014 - M49

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2014 Eau-Assainissement tel que résumé ci-dessous :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 000.00
042	Opération d'ordre	18 015,00
66	Charges financières	12 800.00
023	Virement section d'investissement	34 311.00
	TOTAL	70 126.00

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opération d'ordre	7 126,00
70	Produits des services	56 000.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00
	TOTAL	70 126,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre	7 126,00
23	Immobilisations en cours	508 016.00
16	Remboursements d'emprunts	14 400.00
	TOTAL	529 542.00

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts	200 000.00
10	Dotations fonds en réserve	14 596.00
040	Opération d'ordre	18 015,00
13	Subvention d'équipement	262 620.00
021	Virement de la section d'exploitation.	34 311.00
	TOTAL	529 542.00

Point n°5 : Vote du budget lotissement Les Plos

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 2012, adoptant la création d'un budget annexe pour les opérations d'aménagement du lotissement "Les Plos".

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le budget afférent à ce lotissement, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	130 050.00
	TOTAL	130 050.00

Sachant que le coût du terrain s'imputera au compte 6015 et les travaux au compte 605.

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	130 050.00
	TOTAL	130 050.00

Sachant que le produit de la vente des terrains aménagés s'imputera sur le compte 7015.

Pas d'investissement pour 2014.

Point n°6 : Représentants de la commune au comité de pilotage Rézo-pouce

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en œuvre du projet RÉZO-POUCE, dont l'objet est d'organiser et de sécuriser la pratique de l'auto-stop sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, de Courniou-les-grottes à Bédarieux, zone test dans un premier temps. Cette action s'inscrit dans une démarche de développement durable et concerne plus particulièrement les personnes isolées géographiquement, les travailleurs, les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, les jeunes, mais aussi les femmes au foyer, sans véhicule à leur disposition. Un élu référent des 17 communes concernées participe au Comité de pilotage de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Marc BRICARD en qualité d' élu référent de la commune auprès du Comité de pilotage RÉZO-POUCE. Marc MAILLARD sera son suppléant.

Point n°7 : Autorisation au maire de signer une convention de prestation formation avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal l'obligation qui est faite aux communes de former leurs agents des services techniques au Certificat individuel (CERTIPHYTO) pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie "applicateur".

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron assure cette opération en coordination avec le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT). Le coût par agent inscrit s'élève à 80 € pour deux jours de formation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention de prestation de formation avec le SMVOL et à régler le montant de la formation fixé à 80 € par jour et par agent, pour MM. BLAY et VARVARANDE.

Point n°8 : Approbation du dossier Loi sur l'Eau pour la future station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement et de son complément de mars 2012, qui mettent en évidence les dysfonctionnements et la capacité limitée de la station d'épuration actuelle.

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle station d'épuration, il convient de déposer un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau auprès des services de Monsieur le Préfet de l'Hérault, à savoir la D.D.T.M., guichet unique de la MISE. Ce dossier est soumis à déclaration au titre de l'article L.214-3 du CE et la rubrique de la nomenclature visée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour la création d'une nouvelle station d'épuration, à l'unanimité. Il donne au maire l'autorisation de signer les documents inhérents à cette opération auprès du bureau d'étude chargé de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Ménage aux gîtes :

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le remplacement d'un agent en arrêt maladie requiert à la garderie l'agent en charge du ménage. Durant cette période, le ménage n'est pas effectué régulièrement dans les parties communes des gîtes, la priorité restant à l'entretien de l'école. Il précise que cette situation est très provisoire et que le service va reprendre son cours normal d'ici quelques jours.

Incivisme :

L'incivisme est source de réels désagréments, tant en matière de stationnement (*véhicules ventouse*) que de propreté du village (*excréments de chiens*). Pour le premier point il devient incontournable de faire intervenir, plus souvent, notre service de fourrière. Pour le deuxième point, la pose de panneaux de sensibilisation aux règles du civisme est envisagée.

Nouvelle cantine :

La durée de validité de la subvention départementale prend fin le 4 juillet prochain, il est donc impératif que les travaux soient commencés avant cette date.

L'étude de sol a été réalisée.

L'acte d'acquisition de la parcelle qui longe la voie verte reste à signer.

Internet :

Ce dossier sera repris par Liz Thourez et Marc Maillard. Il consiste à trouver des solutions visant à accroître le débit, trop aléatoire sur le territoire de la commune. Plusieurs démarches ont déjà été engagées sans résultat satisfaisant.

Eau La Borie basse :

Actuellement l'eau est livrée à certains habitants de La Borie basse, par les agents du service technique, sans compensation financière. La question récurrente est l'opportunité de faire payer le transport de cette eau. Minimum 3 € le m³.

Commémoration du 8 mai :

Le programme de la cérémonie est établi comme suit :

11 h - Dépôt de gerbe au cimetière

11 h 30 - Rassemblement devant la mairie, puis défilé jusqu'au Monument aux Morts.

Dépôt de gerbe, intervention des enfants de l'école, allocution de M. le maire.

12 h - Apéritif offert aux participants dans la salle des fêtes.

En l'absence des enseignantes, Marc Bricard gèrera l'intervention des enfants.

L'affiche de ce programme sera apposée dans chacun des panneaux prévus à cet effet.

Ces informations seront publiées dans le Midi Libre.

Adduction d'eau La Borie basse et future station d'épuration :

Tous les conseillers municipaux sont invités à assister à la présentation du projet par le bureau d'études, qui aura le 27 mai à 18 h 30.

Jardin d'enfants :

Certains des jeux installés dans cet espace présentent un danger pour les enfants qui les utilisent, du fait de leur vétusté. Certains ont même carrément disparu.

La pose de nouvelles structures est à étudier.

Communication par mails :

Il semble que tous les élus ne reçoivent pas les mails issus de la mairie. Un dernier essai devra être réalisé la semaine 19 avec demande de confirmation de lecture. Si un défaut de réception subsiste, les documents seront distribués dans les boîtes aux lettres (convocations, PV, etc...).

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 6 mai 2014.

Le Maire,
Yves ROBIN